

SST Initial

Dates Sessions

Merci de
contacter le
secrétariat du
CESU 89

Contactez-nous :

Centre Hospitalier
d'Auxerre

2 boulevard de Verdun

89000 AUXERRE

Tél : 03.86.48.69.00

scesu89@ch-auxerre.fr



Le Centre de Formation des Soins d'Urgences du Département de l'Yonne a pour mission principale de contribuer dans le domaine de l'urgence médicale à la formation initiale et continue.

Le SST est un salarié de l'entreprise.



INTERVENIR
IMMÉDIATEMENT ET
EFFICACEMENT APRÈS
UN ACCIDENT



CONTRIBUER À LA
PRÉVENTION DES
RISQUES
PROFESSIONNELS



LE RÔLE DU SST :

SAVOIR QUELS
SECOURS PRÉVENIR



ANTICIPER LES
RISQUES D'UN
ACCIDENT
POTENTIEL



Objectifs Pédagogiques

Etre capable de faire face à une urgence vitale dans l'entreprise,
Identifier les risques particuliers de l'entreprise et savoir les prévenir.

Public concerné :

Tout salarié.

Groupe de 8 à 10 participants

Durée de formation :

2 jours, soit 14 heures (2 X 7 heures)

Cout de la formation

Frais pédagogique :

200 € par participant

Lieu de la formation

Centre Hospitalier d'Auxerre
Ou sur site à la demande

Durée de validation : 24 mois

Encadrement pédagogique :

2 Moniteurs Nationaux SST par formation



Le CESU prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap.

Contactez-nous, afin d'étudier les différentes possibilités mises à disposition.



Les formations sont assurées par des équipes de formateurs du CESU 89, elles sont sous la responsabilité de l'équipe pédagogique rattachée au SAMU 89, situé au Centre Hospitalier d'Auxerre

Déroulement de la formation Méthodes pédagogiques



La formation est essentiellement pratique, les apports théoriques sont donnés pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

Reconnaissance et Module théorique

L'arrêt cardio respiratoire,
L'obstacle des voies aériennes,
L'hémorragie,
L'inconscient,
Les malaises,
Les brûlures,
La protection,
La prévention,
L'examen de la victime et l'alerte,
Les situations inhérentes aux risques spécifiques de l'entreprise.

Module pratique

Méthodes d'évaluation et de validation

sont définis par l'INRS, dans les référentiels d'activité et de compétences SST et transcrits dans une grille de certifications des compétences SST.

- A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs

Supports pédagogiques

Théorie : aide-mémoire remis au stagiaire en fin de formation, documents vidéo projetés,

Pratique : gestuelle sur mannequins, accidents simulés, utilisation de matériel.

